

Table des matières

PRÉFACE	9
Philippe BOURIN	

INTRODUCTION

DROIT PÉNAL DES RISQUES ET RISQUES DU DROIT PÉNAL	13
Stefan BRAUM	
Introduction	13
Chapitre I. Principes	14
Section 1. Le principe de légalité	14
Section 2. <i>Nulla poena sine culpa</i>	15
Section 3. Le principe de proportionnalité	17
Chapitre II. Perspectives de développement	18
Section 1. Crise financière	18
Section 2. Crise du système	19
Section 3. Crise de l'intervention pénale	20
Section 4. Changement des paradigmes	20
Section 5. Priorité pour les objectifs de la politique criminelle	21
Section 6. <i>More of the same</i>	22
Chapitre III. Changement de priorité	23
Section 1. Droit pénal et contrôle social	24
Section 2. Droit pénal et politique	25
Section 3. <i>Compliance</i> : protection des risques pour les personnes/ entités assujetties	26
Conclusion	28

Première partie

LE BANQUIER FACE À LA SANCTION

LE PRINCIPE <i>NE BIS IN IDEM</i> OU LA QUÊTE DE L'IMMUNITÉ PÉNALE PAR LE BANQUIER SANCTIONNÉ PAR LA CSSF	31
Marie MARTY	
Introduction	31
Chapitre I. La consécration hétérogène du principe <i>ne bis in idem</i>	33
Section 1. La consécration normative progressive du principe <i>ne bis in idem</i> au niveau supranational	33
§ 1. <i>Ne bis in idem</i> à portée interne	33
§ 2. <i>Ne bis in idem</i> à portée transnationale	35
§ 3. <i>Ne bis in idem</i> à portée générale	39
Section 2. La consécration du principe <i>ne bis in idem</i> au niveau national	39
Chapitre II. L'interprétation du principe <i>ne bis in idem</i>	40
Section 1. <i>Ne bis in idem</i> à travers la jurisprudence européenne	41
§ 1. La portée du <i>ne bis</i>	41
A. Un jugement définitif	42
B. Un jugement « pénal »	45
§ 2. La portée du <i>in idem</i>	53
A. Le même auteur	53
B. Les mêmes faits	54
Section 2. <i>Ne bis in idem</i> à travers la jurisprudence nationale	58
§ 1. <i>Ne bis in idem</i> dans la jurisprudence des juridictions judiciaires	58
A. L'existence d'une sanction pénale préalable : le <i>ne bis</i>	58
B. L'identité de personnes et de faits : le <i>in idem</i>	60
§ 2. <i>Ne bis in idem</i> dans la jurisprudence des juridictions administratives	61
Chapitre III. La limitation du principe : les conditions du cumul de sanctions de même nature	63
Section 1. Les conditions d'un cumul de sanctions de même nature	64
§ 1. Un ensemble répressif intégré	64
A. La nécessité d'un lien matériel suffisamment étroit entre les procédures	64
B. La nécessité d'un lien temporel étroit entre les procédures	68

§ 2. La proportionnalité et la nécessité du cumul de sanctions	69
Section 2. Le cumul de sanctions de même nature à l'égard du banquier luxembourgeois	72
§ 1. La question du caractère pénal des sanctions administratives prononcées par la CSSF	72
A. Le pouvoir répressif de la CSSF à l'égard du banquier	72
B. Le caractère pénal des sanctions prononcées par la CSSF	74
§ 2. Les tensions nées du cumul de procédures de même nature	76
A. L'absence de procédures coordonnées	76
B. Le respect des garanties procédurales	78
C. L'impuissance de la personne poursuivie après le déclenchement de l'action publique	81
Conclusion	83
LA PERSONNE RESPONSABLE	85
Jean-Luc PUTZ	
Introduction	85
Chapitre I. Auteurs et complices	86
Section 1. Définitions de l'auteur et du complice	86
§ 1. Les auteurs et coauteurs	87
§ 2. Les complices	89
Section 2. L'élément matériel de la participation	90
§ 1. La participation active	90
§ 2. La participation passive	92
§ 3. La participation par aide et assistance	95
A. L'aide, indispensable ou non	95
B. L'aide inutile ou inefficace	97
C. La fourniture d'armes et d'instruments	98
D. Les instructions	99
§ 4. La participation par provocation	99
A. Machinations et artifices coupables	100
B. Dons et promesses	102
C. Menaces et abus d'autorité	102
§ 5. Imputabilité de circonstances aggravantes	103
Section 3. L'élément moral de la participation	104
§ 1. La négligence	105
ANTHEMIS	791

§ 2. Le dol	106
§ 3. Le dol spécial	107
Section 4. Les infractions de fonction	108
Section 5. Les infractions d'omission	110
Chapitre II. L'auteur au fil de la procédure	113
Section 1. Les qualités successives	114
Section 2. La décision sur la qualité	115
§ 1. Les organes d'enquête et d'instruction	115
§ 2. Le Parquet et les juridictions d'instruction	116
§ 3. Le juge du fond	116
§ 4. Le juge de cassation	118
Chapitre III. Personnes morales et droit pénal	118
Section 1. Responsabilité pour la personne morale	118
§ 1. Les dirigeants	119
A. Les dirigeants de droit	120
B. Les dirigeants de fait	123
§ 2. La délégation	125
A. Obligations pouvant faire l'objet d'une délégation	125
B. Exigence d'une délégation effective	126
Section 2. Responsabilité de la personne morale	128
§ 1. Unicité ou pluralité d'infractions	129
§ 2. Conditions	132
A. La personne morale : publique ou privée	133
B. L'infraction : crime ou délit	134
C. L'acteur : organe ou dirigeant	135
D. L'intérêt de la personne morale	138
§ 3. Conséquences	141
A. Procédure à l'encontre de la personne morale	141
B. Sanction à l'encontre de la personne morale	141
Conclusion	144
LE JUGEMENT SUR ACCORD EN DROIT LUXEMBOURGEOIS	147
Guy BREISTROFF	
Chapitre I. Présentation du régime de la procédure du jugement sur accord	147
Section 1. Le système luxembourgeois et le droit comparé	148

Section 2. Le contenu de l'accord	149
Section 3. Les garanties procédurales	149
Chapitre II. La procédure du jugement sur accord en pratique	150
Section 1. Les avantages du recours à cette procédure	150
Section 2. L'échec d'un accord	151
Section 3. L'effet relatif de l'accord	152
Chapitre III. La procédure devant la juridiction de fond	152
Section 1. Le sort du prévenu	152
Section 2. Le sort de la victime	153
Conclusion	153

Deuxième partie

LE BANQUIER DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS : OBLIGATIONS À CARACTÈRE TRANSVERSAL

LES INFRACTIONS DE DROIT COMMUN APPLICABLES AU SECTEUR FINANCIER	157
Philippe PENNING et Melanie HUBSCH	
Introduction	157
Chapitre I. Les falsifications	157
Section 1. L'infraction de faux	158
§ 1. Une altération de la vérité dans une écriture prévue/ protégée par la loi pénale	159
§ 2. Une intention frauduleuse de nuire ou une intention de nuire	162
§ 3. Un préjudice ou la possibilité d'un préjudice	163
Section 2. L'infraction d'usage de faux	164
Chapitre II. Les détournements d'argent	166
Section 1. Le vol ou la soustraction frauduleuse	167
§ 1. La soustraction d'une chose mobilière	168
§ 2. Une chose soustraite qui n'appartient pas à celui qui la soustrait	170
§ 3. Une intention frauduleuse	171
§ 4. L'auteur du fait doit se trouver dans un cas de figure prévu par l'article 464 du Code pénal (homme de service à gages, etc.)	171
Section 2. L'abus de confiance	172

§ 1. La remise d'un objet à charge de le rendre ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé	173
§ 2. La nature de l'objet détourné ou dissipé	174
§ 3. Un fait matériel de détournement ou de dissipation	175
§ 4. L'intention frauduleuse de l'agent	175
§ 5. Le préjudice causé à autrui	176
Section 3. L'escroquerie	177
§ 1. L'emploi de faux noms, de fausses qualités ou de manœuvres frauduleuses	178
§ 2. La remise ou la délivrance de fonds, meubles, obligations, quittances ou décharges	180
§ 3. L'intention de s'approprier le bien d'autrui	181
Section 4. Le recel	182
Chapitre III. D'autres infractions pouvant survenir dans le secteur financier	185
Section 1. La corruption privée	185
Section 2. Le port public de faux nom	189
Section 3. L'exercice illégal de la profession	191
Section 4. Le chantage	194
LE SECRET BANCAIRE, UN RISQUE PÉNAL TOUJOURS D'ACTUALITÉ	197
André HOFFMANN et Katrien VERANNEMAN	
Introduction	197
Chapitre I. Les personnes à risque	200
Section 1. Les personnes morales	200
Section 2. Les personnes physiques	202
Chapitre II. Les éléments constitutifs de la violation de l'obligation au secret bancaire	203
Section 1. Les renseignements protégés	203
Section 2. L'action de révéler	205
A. Les personnes dans la sphère de discrétion du client ne sont pas des tiers	205
B. Les personnes en dehors de la sphère de discrétion du client sont des tiers	207
Section 3. La portée extraterritoriale de l'obligation	209
Section 4. L'obligation au secret dans le temps	209
Section 5. L'élément moral	210

Chapitre III. La révélation légitime	211
Section 1. Les exceptions légales	212
A. Le banquier face aux autorités judiciaires	213
B. Les exceptions de l'article 41 de la LSF	214
C. Le devoir de coopération du banquier avec les autorités (art. 40 LSF)	217
D. Les demandes de communication de pièces dans une procédure judiciaire civile	224
Section 2. La protection du lanceur d'alerte	226
Section 3. Les limites intrinsèques du secret bancaire	228
Chapitre IV. L'intervention du juge pénal	230
Section 1. La saisine du juge pénal	230
A. La citation directe par la partie civile	231
B. Quelques conséquences particulières de la saisine	233
Section 2. Les sanctions	233
A. Les sanctions prévues par le Code pénal	233
B. Les effets indirects	235
Conclusion	235

LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

PERSONNELLES	237
Elisabeth GUISSART	
Introduction	237
Chapitre préliminaire. Le RGPD dans l'exercice des fonctions du banquier: ses grands principes et les principales obligations à respecter	241
Section 1. Définitions	243
§ 1. Donnée personnelle	243
§ 2. Traitement	244
§ 3. Responsable de traitement et sous-traitant	244
Section 2. Principes de traitement	246
Section 3. Principales obligations découlant du Règlement	248
§ 1. Obligation de documentation	248
§ 2. Obligation d'information de la personne concernée	250
§ 3. Obligation de notification des violations de données	251
§ 4. Obligation de sécurité	251
§ 5. Obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits	252

§ 6. Obligation de vigilance accrue pour certains traitements : les transferts de données et les traitements présentant un risque élevé	252
Chapitre I. Les infractions pénales en lien avec la protection des données	253
Section 1. Infractions connexes	253
Section 2. Délit d'entrave prévu par la loi RGPD	256
Chapitre II. La nature pénale des amendes administratives en matière de protection des données et questions choisies sur la procédure d'enquête de la CNPD	258
Section 1. Nature pénale des amendes, catégories et montants	259
§ 1. Nature pénale des amendes	259
§ 2. Catégories et montants	260
Section 2. Questions choisies sur la procédure d'enquête de la CNPD	262
§ 1. Ce que dit la loi RGPD	262
§ 2. Cumul des fonctions d'enquêter et d'instruire, de poursuivre et de juger ?	265
§ 3. Constitutionnalité de la procédure prévue dans un règlement de la CNPD	269
§ 4. Phase d'enquête : questions diverses	272
Chapitre III. Le banquier victime d'une infraction pénale et auteur d'une infraction au RGPD	277
Section 1. Mesures de sécurité organisationnelles et techniques	279
§ 1. Organisations responsables	280
§ 2. Mesures de sécurité qui doivent être mise en place	281
Section 2. Notification de la violation de données personnelles à la CNPD	283
§ 1. Violation de données	284
§ 2. Délai de notification	285
§ 3. Risques pour les personnes concernées	286
§ 4. Informations à fournir à la CNPD	287
§ 5. Ouverture d'une enquête	288
§ 6. Communication aux personnes concernées	289
Conclusion	291

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – QUAND LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER CÈDE LE PAS FACE AU RISQUE ADMINISTRATIF	293
Glenn MEYER et Helena FINN	
Introduction	293
Chapitre I. La législation relative à la LB-FT, un parcours semé d'embûches	298
Section 1. La complexe obligation de devoir disposer d'une organisation interne adéquate	299
§ 1. Les multiples facettes de l'obligation de disposer d'une organisation interne adéquate	299
A. Obligation de mettre en place des procédures et politiques en matière de LB-FT	300
B. L'obligation de conservation des documents et informations	302
§ 2. L'obligation de mettre en place des procédures en matière de LB-FT à l'échelle du groupe	304
§ 3. Analyse des risques au niveau des activités du banquier	308
Section 2. Le casse-tête de l'obligation de vigilance à l'égard de la clientèle	311
§ 1. Analyse des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme que présente le client et classification de la relation	312
§ 2. Les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle	316
A. La détermination de l'étendue des obligations du banquier en matière de KYC	317
B. L'identification du client du banquier et de son BE	319
Chapitre II. Les sanctions d'une violation des obligations professionnelles en matière de LB-FT	323
Section 1. Sanctions pénales, loi de 2004 et élément intentionnel	324
§ 1. Les conditions d'application des sanctions pénales de la loi de 2004	325
§ 2. L'applicabilité pratique des sanctions pénales au banquier	327
Section 2. Les sanctions administratives sous la loi de 2004	329
§ 1. Le vaste pouvoir de sanction dont dispose le régulateur du secteur financier	329
§ 2. La publication des sanctions administratives : vers un <i>naming and shaming</i> des professionnels soumis à la loi de 2004	331
ANTHEMIS	797

§ 3. Quel risque le banquier encourt-il en cas de violation de ses obligations professionnelles sous la loi de 2004?	334
A. Conditions de l'applicabilité de sanctions administratives	334
B. L'application de l'adage <i>non bis in idem</i> aux sanctions administratives et pénales sous la loi de 2004	335
C. Le risque pénal <i>vs</i> le risque administratif du banquier	336
Conclusion	337
L'ART DE DÉCLARER DES OPÉRATIONS SUSPECTES	341
Michel TURK	
Introduction	341
Chapitre I. Du doute au soupçon	341
Section 1. Objet du doute	342
§ 1. Doute portant sur une personne	342
A. Définition de la notion de «personne concernée»	342
B. Naissance du doute	343
§ 2. Doute portant sur une opération	344
A. Définition d'une opération	344
B. Indicateurs de doute	345
Section 2. Vérification du doute	346
§ 1. Confrontation du doute aux informations	346
A. Connaissance du client	347
B. Connaissance de la relation d'affaires	347
C. Connaissance de l'opération	347
Section 3. Constat du soupçon	348
§ 1. Absence de doute résiduel	348
§ 2. Existence d'un doute résiduel	348
Chapitre II. La déclaration d'opérations suspectes	348
Section 1. Délai de déclaration	348
Section 2. Sanctions	349
§ 1. Déclaration hors délai	349
A. Déclaration intempestive	349
B. Déclaration tardive	350
§ 2. Absence de déclaration	350
Conclusion	351

TRANSACTIONS FRAUDULEUSES ET CYBERCRIMINALITÉ	353
Max BRAUN	
Introduction	353
Chapitre I. Techniques utilisées pour obtenir des transferts de fonds frauduleux	354
Section 1. L'intrusion dans des systèmes informatiques	354
§ 1. Les accès et utilisations illicites de systèmes informatiques	354
§ 2. Le vol	358
A. Le vol d'argent	358
B. Le vol de données	358
Section 2. Manipulation de la victime	360
§ 1. Des remises « volontaires » orchestrées par des cybercriminels	361
§ 2. Les risques liés aux faux documents	363
Chapitre II. Les aspects liés au blanchiment	365
Section 1. Le volet répressif: l'infraction de blanchiment	365
§ 1. L'élément matériel	366
§ 2. L'élément moral	367
Section 2. La prévention des infractions informatiques	369
§ 1. L'obligation de vigilance	370
§ 2. Obligation de coopération avec la CRF	371

Troisième partie

LE BANQUIER DANS L'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS SPÉCIFIQUES

LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER DANS SES RELATIONS AVEC LE CONSOMMATEUR	375
Catherine BOURIN	
Chapitre I. Le contrôle des activités du professionnel en vue d'assurer la confiance des consommateurs	380
Section 1. Les autorisations spécifiques relatives à la profession de banquier	381
§ 1. La violation du monopole bancaire et le défaut d'agrément	381
A. Le monopole bancaire	381
B. Le défaut d'agrément	381
ANTHEMIS	799

§ 2. La protection des titres	382
Section 2. L'autorisation spécifique des prêteurs et des intermédiaires de crédit	383
§ 1. Les prêteurs	383
§ 2. Les intermédiaires de crédit	385
Chapitre II. La protection du consommateur face aux pratiques commerciales du banquier	386
Section 1. La protection du consommateur face à une publicité déloyale	386
§ 1. La publicité déloyale : acte de concurrence déloyale ou atteinte aux intérêts des consommateurs?	387
A. La publicité trompeuse	388
B. La publicité en tant que pratique commerciale déloyale	389
C. La publicité comparative	390
D. Le régime des sanctions	393
§ 2. Les publicités spécifiques relatives au crédit à la consommation	394
A. Les publicités interdites	395
B. Les informations obligatoires dans les publicités relatives au crédit à la consommation	396
Section 2. Les pratiques commerciales déloyales et illicites	398
§ 1. L'interdiction générale des pratiques commerciales déloyales et illicites	398
A. La pratique vise tout consommateur	399
B. La pratique vise les membres d'un groupe de consommateurs	400
§ 2. Les pratiques commerciales trompeuses et agressives	401
A. Les pratiques commerciales trompeuses	401
B. Les pratiques commerciales agressives	407
§ 3. La sanction des pratiques commerciales déloyales	409
Section 3. Le démarchage	410
§ 1. Le démarchage physique : colportage et sollicitations commerciales directes	410
§ 2. Le démarchage à distance : les communications électroniques non sollicitées	413
A. Les dispositions complémentaires du Code de la consommation	413

B. Les dispositions relatives aux communications non sollicitées à portée générale	414
Section 4. Les pratiques illicites connexes du droit commun : quelques morceaux choisis	416
§ 1. Les comportements discriminatoires	416
§ 2. L'abus de confiance	418
§ 3. L'abus de faiblesse	421
§ 4. Deux infractions voisines : escroquerie et tromperie	423
§ 5. L'usure	425
Chapitre III. La protection du consommateur de la phase précontractuelle à l'exécution du contrat	428
Section 1. L'information relative au prix des services	429
§ 1. Contexte économique et évolution réglementaire et législative	430
A. De la réglementation des prix à leur libéralisation	430
B. Évolution des textes relatifs à l'indication des prix des produits et services	431
§ 2. Obligations légales concernant l'indication des prix	433
A. Prestations concernées	433
B. Détermination du prix	433
C. Modalités d'information	433
§ 3. Les sanctions applicables	434
Section 2. Les contrats de crédit à la consommation	435
§ 1. Les informations précontractuelles	436
A. Exigences de forme concernant les informations précontractuelles	436
B. Exigences de fond concernant les informations précontractuelles	438
§ 2. Le formalisme des informations contractuelles	439
A. Conditions de forme	439
B. Conditions de fond	440
§ 3. L'exécution du contrat de crédit à la consommation	442
A. Information sur la modification du taux débiteur	442
B. Informations sur la facilité de découvert	442
C. Information au moyen d'un tableau d'amortissement	443
D. Informations relatives à un dépassement autorisé	443
E. Le contournement des règles relatives aux crédits à la consommation	445

Section 3. Les clauses abusives	445
§ 1. Clauses abusives et contrat d'adhésion	446
§ 2. L'appréciation laissée au juge quant au caractère abusif des clauses contractuelles	447
A. Une clause imposée unilatéralement par le professionnel au consommateur	448
B. L'existence d'un rapport de dépendance économique entre les parties	448
C. La clause provoque un déséquilibre significatif au détriment du consommateur	449
§ 3. Les sanctions de l'utilisation par le professionnel d'une clause abusive	453
Conclusion	453
LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER EN MATIÈRE BOURSIÈRE	457
Frédéric STASIAK	
Chapitre I. Les modalités de la répression pénale des abus de marché en droits français et luxembourgeois : un risque pénal avéré	460
Section 1. Les incriminations	460
§ 1. L'élément matériel	460
§ 2. L'élément intellectuel	462
Section 2. Les sanctions	464
§ 1. Les sanctions encourues par les personnes physiques	465
§ 2. Les sanctions encourues par les personnes morales	466
Chapitre II. L'articulation des répressions pénale et administrative des abus de marché : un risque pénal aggravé	467
Section 1. Le contexte européen	467
§ 1. La position de la Cour européenne des droits de l'homme	467
§ 2. La position de la Cour de justice de l'Union européenne	468
Section 2. Les textes nationaux	469
§ 1. L'évitement du cumul répressif par le droit luxembourgeois	469
§ 2. La résolution du cumul répressif par le droit français	471
LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER DÉPOSITAIRE D'OPC	473
Isabelle RIASSETTO	
Introduction	473
Chapitre I. Des fonctions adaptées à la détection des infractions	476

Section 1. Une obligation de surveillance consubstantielle aux fonctions	476
§ 1. Au titre de la fonction de contrôle	476
§ 2. Au titre de la garde des actifs	478
§ 3. Au titre du suivi des flux de trésorerie	479
Section 2. L'organisation de la détection	480
§ 1. Les procédures	480
§ 2. La mise en œuvre des procédures	482
A. Les vérifications	482
B. Les rapprochements	483
C. Une fréquence adaptée	484
Chapitre II. De la détection au signalement des infractions	485
Section 1. La procédure d'intervention par paliers	485
§ 1. Le cadre de la procédure	486
§ 2. Les étapes de la procédure	486
Section 2. Le <i>whistleblowing</i>	488
§ 1. Le champ d'application du dispositif	488
§ 2. Les garanties d'effectivité du dispositif	489
A. La protection des auteurs du signalement	489
B. Le signalement interne	490
LE BANQUIER DOMICILIAIRE	491
Florent KIRMANN	
Introduction	491
Chapitre I. Le risque pénal intrinsèque à la loi du 31 mai 1999	493
Section 1. La répression pénale : un choix pas si évident pour le législateur ?	494
§ 1. Le recours au droit pénal au sein de la loi du 31 mai 1999	494
§ 2. La question du cumul de responsabilités	495
Section 2. La responsabilité pénale encourue par le domiciliataire sur la base de la loi du 31 mai 1999	495
§ 1. L'exercice illégal de l'activité de domiciliataire	496
§ 2. L'absence de convention de domiciliation écrite et l'obligation de publicité	496
§ 3. L'obligation de connaissance de la société domiciliée et de ses organes	498
Chapitre II. Le risque pénal extrinsèque à la loi du 31 mai 1999	500
ANTHEMIS	803

Section 1. Le risque pénal résultant indirectement de l'activité de domiciliation	500
§ 1. La responsabilité pénale relative à la mise à disposition de dirigeants sociaux par le domiciliataire	500
§ 2. La responsabilité pénale en matière de lutte contre le blanchiment	502
§ 3. La responsabilité pénale relative à la commission d'une infraction par la société domiciliée	502
Section 2. L'articulation avec les délits prévus par la loi du 31 mai 1999	502
§ 1. La résolution du cumul d'infractions par le juge pénal	503
§ 2. Le choix de la peine en cas de concours réel	504
Conclusion	505

Quatrième partie

LE BANQUIER COMPLICE DE SON CLIENT

LE RISQUE PÉNAL DU BANQUIER EN CAS DE FAILLITE DE SON CLIENT	509
Lionel SPET	
Introduction	509
Chapitre I. Le délit de banqueroute : définition et application au banquier	511
Section 1. Différentes causes constitutives du délit de banqueroute simple	511
§ 1. Des causes nécessitant obligatoirement le prononcé d'une banqueroute simple en droit pénal	512
§ 2. Des causes facultatives pouvant mettre en jeu la responsabilité pénale	513
Section 2. Les poursuites pénales contre la banque personne morale, auteur direct de l'infraction prévue à l'article 574, 4° du Code de commerce, pris en sa qualité de dirigeant de la société en faillite	513
Section 3. Les poursuites pénales contre le banquier complice de son client dans la commission du délit de banqueroute	516
§ 1. Notion de complicité en droit pénal luxembourgeois	517
A. Trois hypothèses de complicité	517
B. La condition essentielle : un fait principal punissable	518

§ 2. Éléments constitutifs de l'infraction de complicité de banqueroute	519
A. Élément matériel de la complicité de banqueroute	519
B. Élément moral de la complicité de banqueroute ; l'intention coupable ou la conscience infractionnelle du banquier	522
Chapitre II. Les conséquences pénales pour le banquier en cas de complicité de banqueroute	524
Section 1. Conditions de recevabilité de la mise en jeu de la responsabilité pénale du banquier personne morale	524
§ 1. L'infraction doit avoir été commise par un représentant de la banque pour compte de la banque	525
§ 2. La non-exigence d'une faute distincte de la personne morale par rapport à celle commise par son représentant	526
Section 2. Sanctions et peines encourues par l'établissement de crédit personne morale	526
§ 1. Peine principale	526
§ 2. Peines complémentaires	527
Section 3. Conditions de mise en jeu de la responsabilité pénale du banquier personne physique	528
§ 1. Les poursuites pénales du chef de complicité de banqueroute contre le banquier personne physique agissant en qualité de représentant et préposé de l'établissement de crédit personne morale	528
§ 2. Les poursuites pénales du chef de complicité de banqueroute contre le banquier personne physique agissant en toute indépendance de l'établissement de crédit personne morale	529
§ 3. Sanctions et peines encourues par la personne physique du chef de complicité de banqueroute simple	530
Section 4. Les sanctions disciplinaires et les conséquences administratives de la condamnation pénale pour complicité de banqueroute	530
Chapitre III. La réparation du préjudice lié à une condamnation pénale pour complicité de banqueroute : l'action de la partie civile	534
Section 1. Titulaires du droit de demander réparation du préjudice subi	534
Section 2. Préjudice réparable	535
Conclusion	536
ANTHEMIS	805

LES ACTIVITÉS DE CONSEIL DU BANQUIER FACE AU DROIT PÉNAL	539
Ari GUDMANNSSON	
Introduction	539
Chapitre I. La participation du banquier-conseil à une infraction commise par son client	544
Section 1. Généralités	544
Section 2. Les notions de coauteur et de complice	546
§ 1. Le coauteur	546
§ 2. Le complice	549
Section 3. La participation punissable	550
§ 1. Notions	550
§ 2. Conditions de la participation punissable	552
§ 3. Participation par omission ou par abstention	555
Chapitre II. L'obligation à charge du banquier-conseil de dénoncer les agissements délictueux de son client	557
Section 1. Généralités	557
Section 2. Existence d'une infraction pénale	561
Section 3. Possibilité de prévenir les effets du crime ou de prévenir une récidive	561
Section 4. Applicabilité au banquier des exceptions prévues à l'obligation de dénonciation	562
Chapitre III. L'exercice illégal par le banquier-conseil de la profession d'avocat	564
Section 1. Généralités	564
Section 2. L'étendue du monopole des avocats au Luxembourg	566
 LE DROIT DE NE PAS S'AUTO-INCRIMINER ET LE DÉLIT D'ENTRAVE	 571
Rosario GRASSO	
Introduction	571
Chapitre I. Le droit de ne pas s'auto-incriminer	572
Section 1. Bref aperçu historique et jurisprudentiel	572
Section 2. Introduction du droit de ne pas s'auto-incriminer dans la législation pénale luxembourgeoise	573
Section 3. Conséquences du non-respect du droit de ne pas s'incriminer soi-même	574
Section 4. Se taire, ou parler au risque de s'auto-incriminer	574
Section 5. Le banquier face au droit de ne pas s'auto-incriminer	575

Chapitre II. Le délit d'entrave à l'exercice de la justice	576
Section 1. Inspirations et choix du législateur luxembourgeois	576
Section 2. La non-dénonciation de crimes	576
Section 3. La volonté de faire obstacle à la manifestation de la vérité	577
Section 4. Bref panorama jurisprudentiel	578
Conclusion	579

Cinquième partie

QUELQUES ASPECTS DE PROCÉDURE PÉNALE

LA CONFISCATION, UN OUTIL EFFICACE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ	583
Thierry POULIQUEN et Valérie KOPÉRA	
Introduction	583
Chapitre I. Historique et évolution du droit de la confiscation	585
Section 1. Le régime avant la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines, la confiscation spéciale comme peine accessoire	585
Section 2. Le régime de droit commun introduit par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines, la confiscation spéciale comme peine principale	586
Section 3. Le régime dérogatoire de la confiscation spéciale appliquée à la seule infraction de blanchiment de fonds	588
Section 4. La fusion des deux régimes de la confiscation et l'établissement d'un régime commun	593
Section 5. Les Recommandations du GAFI et leur impact sur le régime luxembourgeois de la confiscation spéciale	594
Section 6. La dernière étape du régime de la confiscation, l'ouverture du champ d'application de la confiscation et son détachement au principe de la personnalité des peines	596
Chapitre II. La saisie pénale, instrument de préparation à la confiscation	602
Section 1. Le régime de droit commun de la saisie pénale	602
§ 1. La notion de saisie pénale	602
§ 2. Le banquier face à une mesure de saisie	603
Section 2. La primauté relative de la saisie pénale sur les procédures civiles d'exécution	605
ANTHEMIS	807

§ 1. La solution apportée par le juge civil	605
§ 2. La réponse législative introduite dans le Code de procédure pénale et le Nouveau Code de procédure civile	607
Section 3. La saisie pénale immobilière	611
Section 4. Les types particuliers de perquisitions et de saisies auprès des établissements de crédit	614
Conclusion	617
ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ET POUVOIRS DES AUTORITÉS ÉTRANGÈRES	619
John PETRY	
Introduction	619
Partie I. Entraide judiciaire de droit commun sur la base de la loi de 2000	623
Chapitre I. Conditions	625
Section 1. Conditions de forme	625
§ 1. Demande émanant d'une autorité judiciaire compétente	625
§ 2. Demande devant comporter certaines indications	626
A. Exposé des faits	626
B. Indication du lien entre les faits et l'objet de l'acte d'instruction sollicité – Condition n'impliquant pas un contrôle d'opportunité	627
C. Texte de l'inculpation et des sanctions y attachées	628
§ 3. Langue	629
Section 2. Ordre public, intérêts essentiels du pays, infractions politiques	629
Section 3. Double incrimination	631
§ 1. Critères d'appréciation	632
§ 2. Application dans le temps	633
§ 3. Application en matière d'infractions fiscales	635
A. Historique	635
B. Situation actuelle	645
C. Applications	646
§ 4. Applications en matière d'autres types d'infractions	651
A. Terrorisme et sûreté de l'État	651
B. Escroquerie	652

C. Faux et usage de faux en écriture	653
D. Abus de biens sociaux	653
E. Blanchiment	653
E. Autres infractions	655
Section 4. Principe de proportionnalité et interdiction de la <i>fishing expedition</i>	655
Section 5. Prescription de l'action publique	661
Section 6. <i>Non bis in idem</i>	662
Section 7. Autorités chargées du contrôle des conditions de l'entraide	662
Chapitre II. Exécution	666
Section 1. Ordonnance du juge d'instruction	666
§ 1. Conditions de forme	666
A. Dispense de motivation	667
B. Incidence d'erreurs de rédaction	668
§ 2. Conditions de fond	669
Section 2. Exécution de l'ordonnance du juge d'instruction	669
§ 1. Saisie	669
§ 2. Demande d'information sur des comptes bancaires, demande de suivi de transactions bancaires et demande d'information sur des transactions bancaires	671
§ 3. Respect du secret professionnel	677
A. Avocats	677
B. Banquiers	680
C. Réviseurs d'entreprises	680
D. Assureurs	681
§ 4. Obligation de <i>no tipping off</i> imposée aux banques	681
A. Portée	682
B. Exceptions	684
C. Conséquences relatives à la procédure devant la chambre du conseil	686
§ 5. Présence d'enquêteurs étrangers	688
Chapitre III. Contrôle juridictionnel	689
Section 1. Contrôle juridictionnel de l'exécution de la demande (art. 9 et 10 de la loi de 2000)	692
§ 1. Mémoire contenant des observations sur la régularité de la procédure	692

A. Qualité pour agir	692
B. Conditions de recevabilité	696
C. Actes susceptibles d'observations au sujet de la régularité de la procédure	703
§ 2. Contrôle d'office de la régularité de la procédure	707
§ 3. Restitution demandée ou ordonnée d'office dans le cadre des articles 9 et 10 de la loi de 2000	710
A. Objet de la demande	710
B. Qualité pour agir	712
C. Forme de la demande	713
D. Conditions	714
E. Exclusion de toute demande en mainlevée de saisie adressée au juge d'instruction	715
§ 4. Autorisation de la transmission des documents, objets ou informations communiqués ou saisis	716
§ 5. Régime procédural de l'ordonnance de la chambre du conseil	717
A. Ordonnance supposant un réquisitoire en contrôle de régularité de la procédure et en transmission de pièces	717
B. Exigence d'une ordonnance unique	718
C. Caractère exclusivement écrit de la procédure	719
D. Absence de recours	719
§ 6. Légalité d'une nouvelle demande d'entraide après annulation des actes d'exécution d'une précédente demande	724
Section 2. Recours en restitution de fonds autres biens de toute nature	725
§ 1. Objet	725
§ 2. Qualité pour agir	726
§ 3. Conditions du recours	727
§ 4. Régime procédural	728
Chapitre IV. Principe de spécialité	730
Partie II. Décision d'enquête européenne	735
Chapitre I. Définition et domaine	737
Section 1. Définition	737
Section 2. Domaine	739

§ 1. Domaine quant aux États	739
A. Pays auxquels la législation s'applique	739
B. Régime juridique de l'entraide applicable à ces pays	740
§ 2. Domaine quant aux procédures	741
§ 3. Domaine quant à la nature des mesures	742
§ 4. Domaine quant à la finalité des mesures	744
Chapitre II. Conditions	746
Section 1. Conditions de forme	746
§ 1. Décision émise par une autorité compétente	747
§ 2. Formulaire complet et correct	747
§ 3. Langue de rédaction de la décision	748
Section 2. Conditions de fond	748
§ 1. Principe d'incrimination	749
A. Principe	749
B. Exceptions	750
§ 2. Mesure prévue par le droit luxembourgeois et susceptible d'être exécutée au Luxembourg pour un fait tel que celui visé	754
A. Principe	754
B. Exception : les mesures par nature non refusables	758
§ 3. Proportionnalité	758
§ 4. Compatibilité de l'exécution avec les droits fondamentaux	760
§ 5. Compatibilité de l'exécution avec la liberté de presse ou d'expression dans les médias	763
§ 6. Compatibilité de l'exécution avec les intérêts nationaux essentiels en matière de sécurité	763
§ 7. <i>Non bis in idem</i>	765
§ 8. Compatibilité de l'exécution avec des privilèges ou immunités	765
§ 9. L'exécution de décisions d'enquête en matière pénale fiscale	766
§ 10. Caractère obligatoire ou facultatif du refus	768
§ 11. Autorité compétente pour procéder au contrôle des conditions de fond	769
Section 3. Pouvoirs de l'autorité requise en cas de non-respect des conditions	769
§ 1. Renvoi de la décision à l'autorité d'émission	769

§ 2. Consultation de l'autorité d'émission	770
§ 3. Recours à une mesure d'exécution alternative	770
§ 4. Refus	771
Chapitre III. Exécution	771
Section 1. Transmission de la décision au procureur général d'État	771
Section 2. Autorité d'exécution	772
Section 3. Formes de l'exécution	772
Section 4. Assistance d'enquêteurs étrangers	773
Section 5. Informations relatives aux comptes bancaires ou financiers et aux opérations bancaires ou financières	774
§ 1. Informations relatives aux comptes bancaires et autres comptes financiers	774
§ 2. Obtention de preuves en temps réel	780
§ 3. Demande d'information sur des transactions bancaires	782
Section 6. Obligation de <i>no tipping off</i> imposée aux banques	783
Section 7. Délais d'exécution	784
Chapitre IV. Procédure après exécution	784
Chapitre V. Principe de spécialité	787